

---

## Assembly of First Nations

---

55 Metcalfe Street, Suite 1600  
Ottawa, Ontario K1P 6L5  
Telephone: 613-241-6789 Fax: 613-241-5808  
www.afn.ca



---

## Assemblée des Premières Nations

---

55, rue Metcalfe, Suite 1600  
Ottawa (Ontario) K1P 6L5  
Téléphone: 613-241-6789 Télécopieur: 613-241-5808  
www.afn.ca

**Assemblée extraordinaire des Chefs  
Les 6, 7 et 8 décembre 2022, Ottawa (Ontario)**

**Résolution n° 22/2022**

---

**TITRE :** **Modification de la Charte - Orientation de l'APN**

---

**OBJET :** Inclure une obligation de se familiariser avec l'orientation de l'APN pour les nouveaux membres, les nouveaux dirigeants, les Chefs régionaux, les jeunes des Premières Nations et le personnel de l'APN, entre autres.

---

**PROPOSEUR(E) :** Président du Conseil Khelsilem, Nation Squamish, C.-B.

---

**COPROPOSEUR(E) :** Naa Sháade Eric Háni Morris, Teslin Tlingit, C.-B.

---

**DÉCISION :** Adoptée; 3 abstentions

---

**ATTENDU QUE :**

- A. Dans le but d'améliorer l'efficacité et l'intégrité de l'Assemblée des Premières Nations (APN), le Comité des Chefs sur le renouvellement de la Charte réaffirme la recommandation du rapport sur le renouvellement de l'APN selon laquelle une orientation doit être communiquée à tous les représentants politiques et à leurs techniciens, le cas échéant.
- B. La recommandation n°18 de la Commission du renouvellement de l'APN de 2005 a suggéré ce qui suit :
- i. *... et que chaque Chef de région reçoive une orientation et des conseils permanents quant à l'accomplissement approprié de ses devoirs politiques en ce qui concerne les opérations administratives, le personnel et les ressources financières de l'APN.*
- C. La recommandation n°39 de la Commission du renouvellement de l'APN de 2005 a suggéré ce qui suit :
- i. *... et, en outre, que les présidents de séance reçoivent une orientation et une formation ciblée, selon les besoins, avant une assemblée.*
- D. La recommandation n° 45 de la Commission du renouvellement de l'APN de 2005 a suggéré ce qui suit :
- i. *...que, en tant qu'élément important de sa fonction d'éducation du public, l'Assemblée des Premières Nations propose une orientation aux dirigeants des Premières Nations, aux jeunes, au personnel de l'APN et à d'autres personnes, selon le cas. De plus, que cette orientation comprenne une introduction aux structures, procédures et modes de conduite de l'APN, ainsi que des enseignements sur les valeurs des Premières Nations.*

---

**Copie certifiée conforme d'une résolution adoptée le 7<sup>e</sup> jour de décembre 2022 à Ottawa (Ontario)**

---

**ROSEANNE ARCHIBALD, CHEFFE NATIONALE**

**22 – 2022**  
Page 1 of 3

- E. L'article 4 de la DNUDPA stipule ce qui suit : Les peuples autochtones, dans l'exercice de leur droit à l'autodétermination, ont le droit d'être autonomes et de s'administrer eux-mêmes pour tout ce qui touche à leurs affaires intérieures et locales, ainsi que de disposer des moyens de financer leurs activités autonomes.
- F. L'article 5 de la DNUDPA stipule ce qui suit : Les peuples autochtones ont le droit de maintenir et de renforcer leurs institutions politiques, juridiques, économiques, sociales et culturelles distinctes, tout en conservant le droit, si tel est leur choix, de participer pleinement à la vie politique, économique, sociale et culturelle de l'État.
- G. L'article 18 de la DNUDPA stipule ce qui suit : Les peuples autochtones ont le droit de participer à la prise de décisions sur des questions qui peuvent concerner leurs droits, par l'intermédiaire de représentants qu'ils ont eux-mêmes choisis conformément à leurs propres procédures, ainsi que le droit de conserver et de développer leurs propres institutions décisionnelles.
- H. L'article 20 de la DNUDPA stipule ce qui suit : Les peuples autochtones ont le droit de conserver et de développer leurs systèmes ou institutions politiques, économiques et sociaux, de disposer en toute sécurité de leurs propres moyens de subsistance et de développement et de se livrer librement à toutes leurs activités économiques, traditionnelles et autres.
- I. L'Assemblée des Premières Nations (APN) assume le rôle et la responsabilité de fournir une orientation la concernant, notamment aux nouveaux membres, aux nouveaux dirigeants, aux Chefs régionaux, aux jeunes des Premières Nations et au personnel de l'APN, entre autres.
- J. Cette orientation devrait informer les participants des structures et des procédures de l'APN, des attentes concernant la conduite et l'interaction des délégués et des participants lors des Assemblées, des comités, des groupes de travail et des réunions de l'APN, et inclure une formation et des enseignements sur les principes, les valeurs traditionnelles et les fondements de l'APN.

**POUR CES MOTIFS, les Premières Nations-en-Assemblée :**

1. Demandent que l'article 26(4) soit ajouté à la Charte de l'APN avec la formulation suivante :
  - i. *Le Secrétariat de l'APN assure l'orientation au nom de l'Assemblée des Premières Nations, en particulier pour soutenir et fournir des informations aux représentants politiques et/ou techniques officiels de l'APN afin de garantir l'efficacité des opérations, des rassemblements et des assemblées de l'APN.*

---

**Copie certifiée conforme d'une résolution adoptée le 7<sup>e</sup> jour de décembre 2022 à Ottawa (Ontario)**



---

**ROSEANNE ARCHIBALD, CHEFFE NATIONALE**

**22 – 2022**  
Page 2 of 3

**Assemblée extraordinaire des Chefs  
Les 6, 7 et 8 décembre 2022, Ottawa (Ontario)**

**Résolution n° 22/2022**

2. Enjoignent au Secrétariat de l'APN, dans le cadre de l'élaboration et de la prestation d'une orientation, que ce soit par le biais de règlements, de politiques ou de résolutions, de tenir compte des considérations suivantes qui peuvent inclure ce qui suit :
- a. une orientation pour informer les représentants officiels de l'APN et autres participants de la gouvernance et des opérations de l'APN;
  - b. les attentes concernant la conduite et l'interaction des délégués et des participants lors des assemblées, des comités, des groupes de travail et des réunions de l'APN;
  - c. une formation et des enseignements sur les principes, les valeurs traditionnelles et les fondements de l'APN.

---

**Copie certifiée conforme d'une résolution adoptée le 7<sup>e</sup> jour de décembre 2022 à Ottawa (Ontario)**



---

**ROSEANNE ARCHIBALD, CHEFFE NATIONALE**

**22 – 2022**  
*Page 3 of 3*